

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/III-08

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses culturelles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est consacré à la conservation du patrimoine, des archives et à la lecture publique.

Le Conseil Général intervient aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectifs :

- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;
- une ouverture sociale et culturelle en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2009 démontre la constance de l'effort de notre Département bien au-delà de ses compétences obligatoires.

BILAN 2009 DE LA POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE
--

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I. EN INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

1. Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées

Le montant des aides accordées s'élève en 2009 à 65 272 €.

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi, notre patrimoine culturel a pu être sauvegardé avec la restauration d'objets mobiliers ou de bâtiments, comme les églises d'Auvillar, de Varen ou l'église St Jacques de Montauban.

Une convention a été signée, en 2009, avec le Conseil Régional pour une démarche concertée en ce domaine.

2. Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes

Depuis 1982, cette politique permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire. Elle aura généré, au titre de 2009, pour 65 750 € de subventions aux particuliers et 10 836 € aux communes.

II. EN FONCTIONNEMENT

1. A.D.D.A. 82

En 2009, les subventions allouées par le Conseil Général, soit 204 500 € ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations :

- Tarn-et-Garock à Grisolles et Saint Nicolas de la Grave : 800 personnes ;
- 22 concerts « Châteaux Chantants » à l'occasion des 20 ans de l'opération : 2 000 spectateurs ;
- concerts en milieu rural : Lachapelle, Laguëpie, Saint Antonin, Espinas : 300 personnes ;

- mise en oeuvre du schéma départemental des enseignements artistiques : structuration des écoles de musique, mise en place de formations pour 66 enseignants, atelier danse, conférences et parcours en danse à Montricoux : 200 personnes, mise en place d'un brevet musical départemental ;
- sensibilisation du jeune public au spectacle vivant sur les territoires : Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise en mars suivi par près de 700 personnes et en novembre 2009 sur le Pays Midi-Quercy, avec pour thème conducteur la Retirada suivi par près de 400 personnes ;
- des actions de sensibilisation en milieu scolaire ont été organisées en amont de ces spectacles, enfin 350 collégiens ont écouté le spectacle de conte de Susana Azquinez en décembre 2009, au collège Olympe de Gouges.

2. Musique

Notre politique comporte deux volets :

l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et municipales, 78 659 € y ont été consacrés en 2009. Les écoles de Lafrançaise et de Verdun sur Garonne sont devenues intercommunales. Des réflexions sont en cours sur Beaumont de Lomagne, Saint Antonin Noble Val et à Lauzerte.

l'aide à la diffusion musicale : en 2009, 84 365 € ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » orchestre Baroque de Montauban, au festival les « Soirs de Moissac ».

3. Théâtre

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2009, une enveloppe globale de 165 300 € a été répartie entre différentes associations théâtrales telles que la Comédie de la Mandoune, Quercy Productions, la Compagnie de l'Embellie, les associations Isadora et Symphorèse, Festivalence et la Compagnie Arène Théâtre.

4. Occitan

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de 82 000 € a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2009 dans 67 écoles (53 communes). Notre département est le premier de l'académie pour la sensibilisation des élèves du primaire (20% des effectifs totaux) mais aussi par le nombre de sites bilingues (un sixième site bilingue a ouvert à Dunes à la rentrée de septembre).

5. Lecture Publique

Une aide de 47 000 € a été consacrée à la 19^{ème} édition de Lettres d'automne, à l'organisation du salon jeunesse et les venues d'auteurs en milieu scolaire, alors qu'une aide de 2 400 € était attribuée pour l'organisation du 14ème festival « Alors raconte » à l'association des Amis de la Médiathèque (2750 spectateurs sur 16 soirées).

6. Manifestations culturelles et festivals

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles. En 2009, les associations culturelles et socioculturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de 845 475 €, dont 129 760 € dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2010

PROPOSITIONS

La politique culturelle repose, pour l'essentiel, sur des aides aux associations culturelles qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des « subventions aux associations », pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, principalement pour des manifestations à vocation d'animation locale ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des partenariats pérennes dans les domaines de la lecture, de l'occitan et du spectacle vivant avec le soutien à des structures ressources, dont les actions relèvent de la création et de la diffusion artistiques, ainsi que d'une dimension éducative envers les jeunes.

Compte tenu du contexte budgétaire, je vous propose une réduction de l'ordre de 15% des subventions versées à ces associations.

I. CONSERVATION DU PATRIMOINE

1. Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de 87 419 € sur l'article 2041455, sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

Par ailleurs, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de 90 201 € à l'article 2042112 sous fonction 312 du budget départemental pour le solde de l'opération de réhabilitation des façades de la Place Nationale à Montauban, opération qui s'est achevée au début de l'année 2009.

2. Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. Cette politique existe depuis 1982 et a permis de sauvegarder un patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer. En 27 ans d'interventions sur ce patrimoine, l'Assemblée Départementale a contribué à en réhabiliter près de 40 %.

Compte tenu de ce bilan très positif, je suggère de concentrer en 2010 notre intervention sur le patrimoine public, et de suspendre dans l'attente de jours meilleurs nos aides sur le patrimoine privé. Je vous propose ainsi d'adopter une autorisation de programme de 18 540 € au titre des aides aux communes et de 13 595 € au titre des aides aux particuliers pour traiter les dossiers 2009 bénéficiant d'un avis favorable de la commission et n'ayant pas encore fait l'objet d'arrêtés.

II. ENSEIGNEMENT MUSICAL - Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2010 à juin 2011, je vous propose d'adopter une enveloppe de 80 000 €, identique à celle de 2009, pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques adopté en mars 2007.

III. SPECTACLE VIVANT

1. Création et diffusion musicales :

Notre collectivité est un partenaire important non seulement des festivals de musique organisés sur le territoire mais, aussi, des ensembles musicaux et structures dont le rayonnement est reconnu au niveau départemental, régional voire national.

Je vous propose d'accorder des aides départementales à la création et diffusion musicales aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de 71 710 € ainsi répartie :

- « Les Passions » - Orchestre Baroque de Montauban 21 000 € (25 000 € en 2009)

Créé en 1986 par Jean Marc Andrieu, cet ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, de réputation internationale, est soutenu par la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées (39 000 €) et la ville de Montauban et sa communauté d'agglomération (24 000 €).

L'année 2009 a été marquée par la programmation de 36 concerts dans le Sud Ouest dont 9 en Tarn-et-Garonne, en France et à l'étranger et deux enregistrements discographiques.

L'ensemble souhaite créer et diffuser de grandes productions avec orchestre, solistes, chœur et ballet.

Pour 2010, il prévoit la création et l'enregistrement d'un opéra ballet « Les fêtes vénitiennes » d'André Campra, compositeur français (1660-1744). Des répétitions générales publiques des concerts, non diffusés sur le département, sont régulièrement données en avant première à l'auditorium du conservatoire.

Je vous propose d'accorder une aide de 21 000 € à l'orchestre « Les Passions ».

- Ensemble Organum 21 000 € (25 000 € en 2009)

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001, cet ensemble de réputation internationale est spécialisé dans les répertoires médiévaux. Il est soutenu par la DRAC (60 000 €), la Région Midi-Pyrénées (45 000 €) et la ville de Moissac (20 000 €).

Il développe des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac. En outre, des sessions pédagogiques à l'attention des professionnels, amateurs et enfants sont proposées régulièrement. A cet égard, un partenariat a été établi avec le conservatoire de musique de Montauban et l'Université Toulouse le Mirail.

En 2009, 19 sessions de chant, dont 12 dans le département (à Moissac, Montpezat-de-Quercy et Lauzerte) ont été organisées à l'attention des adultes et des enfants. 73 concerts, dont 30 dans le département ont été diffusés dans le cadre des « Diagonales », accompagnés de tables rondes et de conférences. Enfin 6 créations musicales et une édition discographique sont venues marquer l'année 2009.

Pour 2010, l'ensemble souhaite accroître son offre pédagogique et programmer une trentaine de concerts, dans la continuité de l'ouverture des festivités clunisiennes célébrées à Moissac en octobre 2009.

Je vous propose d'accorder une aide de 21 000 € à l'Ensemble Organum.

- Le Rio 10 310 € (11 500 € en 2009)

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », bénéficie du soutien de l'Etat (67 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (42 000 €) et de la Ville de Montauban (80 000 €). L'association, dont la procédure de redressement judiciaire débutée en 2002, prend fin en 2010, a clôturé ses deux derniers exercices en déficit. Elle est engagée dans un dispositif local d'accompagnement pour bâtir, avec ses partenaires, un projet culturel viable pour continuer son activité en 2011.

La fréquentation est en baisse (7 000 spectateurs en 2008 sur 37 spectacles contre 10 000 spectateurs en 2004 et 2005). Les opérations extérieures pour lesquelles le Rio est prestataire, auront généré un public d'environ 22 000 personnes. Cela s'explique par un budget artistique tenu serré, ce qui a également entraîné une diminution du nombre de résidences d'artistes, répétitions scéniques et enregistrements.

Je vous propose d'accorder une aide de 10 310 € à l'association « Le Rio Grande » pour maintenir son action en 2010, sur 3 centres d'activités :

- **la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs** : production de manifestations et accueil de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations pour l'organisation d'événements. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.
- **le développement et l'accompagnement des pratiques** : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique et l'enregistrement live ; le Rio Grande prévoit des résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association.
- l'action culturelle, **l'éducation artistique** et la **prévention des risques** connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées.

- Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac (A.D.I.A.M.)
6 500 € (7 620 € en 2009)

Cette association organise un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés en période estivale, au cloître et au cœur de l'Abbaye. 8 spectacles ont été proposés en 2009 et ont bénéficié de notre soutien (7 620 €), de celui de la région (5 000 €) et de la ville (7 000 €).

Je vous propose d'accorder en 2010 notre soutien à l'A.D.I.A.M. à hauteur de 6 500 €.

- Commune de Moissac 12 900 € (15 245 € en 2009)

Depuis 2009, la Ville de Moissac organise, en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations, le festival de la Voix qui se déroulera du 8 au 11 juillet 2010 en divers lieux du patrimoine moissagais. En 2009, 33 spectacles (dont 18 gratuits) ont accueilli près de 5 000 spectateurs. La manifestation a été soutenue par notre collectivité à hauteur de 15 245 €, la Région (9 000 €), la communauté de communes (7 734 €) et du mécénat (8 690 €). La 14 ème édition, dont le budget prévisionnel est estimé à 145 000 €, mettra en valeur le spectacle de voix dans la rue et la majorité des spectacles seront proposés à des tarifs bas ou gratuits afin de permettre une plus large accessibilité au public.

C'est dans ce cadre que je vous invite à accorder une aide de 12 900 € à la commune de Moissac .

2. Création et diffusion théâtrales :

Je vous propose d'accorder une enveloppe globale de 140 500 € répartie entre les associations suivantes :

- Le Local – espace Jean Durozier 45 050 € (53 000 € en 2009)

Cette structure professionnelle emploie 2 permanents et, en 2009, 24 intermittents du spectacle (comédiens et techniciens). Elle effectue un travail de création artistique (2 à 3 créations annuelles), diffuse ses spectacles sur le département et en région, et programme également à partir de sa salle de spectacles, située route de Montech à Montauban, des actions tout public et en direction des jeunes avec, notamment, un temps fort au mois de mars. Sa dernière saison théâtrale a été suivie par près de 16 000 spectateurs sur 152 séances. Son festival « les Giboulées de mars », à destination du jeune public, a touché près de 2000 élèves sur 20 représentations.

Pour 2010, la compagnie prévoit 2 créations, la diffusion de son répertoire en région et dans le département, dont le festival de théâtre estival à Montricoux, et la programmation artistique 2009/2010 du Local affiche un prévisionnel de 60 spectacles.

Je vous propose d'accorder une aide d'un montant global de 45 050 € pour le fonctionnement de la structure, les deux créations, la diffusion en Midi-Pyrénées et la programmation artistique du Local.

- Association Isadora 5 100 € (6 000 € en 2009)

Cette association, installée à Moissac, crée des spectacles pour le jeune public. Sa création, « le manège aux merveilles », a été produite dans plus de 50 villes. Elle cessera son activité en octobre 2010, date du départ à la retraite de son directeur artistique, André Brami. Elle ne demande donc pas d'aide à la création en 2010 mais une aide à la diffusion pour sa dernière tournée que je vous propose d'allouer à hauteur de 5 100 €.

- Compagnie de l'Embellie 7 050 € (8 300 € en 2009)

Cette compagnie de théâtre amateur exploite une salle de spectacle route de Bordeaux à Montauban. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, dont elle crée et diffuse les pièces sur le département. **1400 personnes** ont fréquenté les spectacles de la compagnie. Je vous propose, pour 2010, une aide de **7 050 €**.

- Quercy Productions 12 750 € (15 000 € en 2009)

Cette compagnie, basée à Cayriech, emploie 4 intermittents. La dernière saison théâtrale comprenait 30 représentations dans le département et en région. En 2010, je vous propose d'accorder une aide de **12 750 €** pour sa nouvelle création, une comédie originale « Théâtre de l'Avenue », et pour la diffusion de son répertoire (20 représentations prévues).

- Association Symphorèse 15 300 € (18 000 € en 2009)

Je vous propose d'accorder à cette association une aide de **15 300 €** pour ses 3 créations 2010, dont leur grand spectacle d'été qui sera présenté dans le cadre du festival d'art vivant, manifestation gratuite organisée grâce à l'aide du Conseil Général sur différentes communes à travers le Quercy, ainsi que la diffusion de son répertoire.

- Association Festivalence 42 500 € (50 000 € en 2009)

Cette association organisera à Valence d'Agen, en août 2010, la 17^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ». La structure emploie 2 permanents et 15 saisonniers. 450 acteurs et intervenants oeuvrent à cette grande fresque historique dont sept représentations sont prévues. Plus de 170 000 spectateurs, issus du Grand Sud ont vu ce spectacle depuis sa création. Je vous propose de lui accorder une aide à l'organisation de l'édition 2010 d'un montant de 42 500 €.

Installée à Coutures depuis 1994, cette compagnie professionnelle (3 permanents) mène des actions artistiques en Tarn-et-Garonne et a su créer des rendez-vous tels que le festival « Les Décousues » à Coutures, et depuis 4 ans, la Nuit des musées à Belleperche pour laquelle notre collectivité lui commande la création d'un spectacle spécifique. Depuis un an, elle a employé 15 intermittents et donné 65 représentations, dont 29 dans le département, et accueilli plus de 6 000 spectateurs. Conventionnée par la Région Midi-Pyrénées, et récemment par la Ville de Moissac, où elle vient de s'installer en résidence, elle souhaite diffuser son répertoire avec environ 40 représentations, renouveler sur l'été 2010 la cinquième édition des Décousues et proposer une nouvelle création pour la fin de l'année 2010.

Je vous propose d'accorder à cette compagnie une aide de 12 750 €.

IV- OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : les opérations « al canton » et l'enseignement de la langue à l'école. Je vous propose de reconduire à l'identique de 2009 cette politique spécifique, mise en oeuvre, pour ce qui est de l'initiation à la langue, en déclinaison du contrat de plan Etat-Région et en partenariat avec les communes.

Le volet ethnographique, avec le financement des enquêtes et l'édition des ouvrages sur les cantons de Lafrançaise et Molières, devant s'achever en 2011, je vous propose de terminer, au même rythme, cette couverture départementale.

1. Les opérations « Al Canton » : 30 000 €

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Les enquêtes sur les cantons de Grisolles et Montauban sont terminées. La restitution du livre de Grisolles a eu lieu en décembre 2009, celui de Montauban paraîtra début 2010, ainsi que les DVD réalisés sur les cantons de Castelsarrasin/Moissac, Lauzerte, Bourg de Visa et Montaigne de Quercy.

Les actions prévues en 2010 concernent :

- d'une part, la poursuite de la préparation des DVD de Saint Nicolas de la Grave/ Montech et de Beaumont/Lavit ;

- d'autre part, le lancement des enquêtes et l'édition de livres sur les cantons de Verdun sur Garonne et Villebrumier.

L'encadrement des enquêtes collectives et le suivi de fabrication des ouvrages sont assurés par l'Institut Occitan Aveyronnais, prestataire du Conseil Général en raison de son expérience sur ce type d'opérations.

L'Institut d'Etudes Occitanes-Association Antonin Perbosc est également notre partenaire et appui technique de ces opérations Al Canton. Il assume la charge des enregistrements vidéo numériques et de la préfabrication des ouvrages .

Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de 30 000 € à cette association au titre des actions à engager en 2010. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

2. Sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes, du Conseil Général et de la Région. C'est ainsi que notre département affiche le meilleur taux de sensibilisation à l'occitan de l'académie, avec 20 % des effectifs du primaire sensibilisés.

Dans le prolongement de notre action passée, je vous propose de ratifier les crédits nécessaires au recrutement des intervenants agréés en langue occitane, à leur formation et à l'achat de documentation, ainsi répartis :

- . 52 000 € à l'ALCOC pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,
- . 3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique (CRDP support)
- . 1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs.

V - ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de 49 950 €, elles s'articuleront autour de :

- l'Association Confluences 40 000 €

L'association Confluences organise annuellement diverses rencontres littéraires dont un festival « Lettres d'automne » sur deux semaines en novembre et des animations littéraires dans quatre collèges dans le cadre d'une opération baptisée « Plaisir de Lire en collèges ».

La fréquentation du festival « Lettres d'automne » est en hausse constante (16 000 spectateurs et visiteurs d'expositions recensés dont un public scolaire estimé à 4 763). 12 collèges se sont inscrits au programme d'animations qui leur était proposé sur les deux thèmes choisis par Sylvie Germain, les *métamorphoses* et les *arbres*.

La 20^{ème} édition aura lieu du 22 novembre au 12 décembre 2010 en divers lieux du département. Plusieurs manifestations s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour de l'écrivain mexicain Alberto Ruy Sanchez et ses nombreux invités. Cette manifestation, d'une ampleur particulière, reçoit le soutien de partenaires étrangers.

Je vous propose d'accorder une aide de 30 000 € pour le festival littéraire Lettres d'Automne (35 000 € en 2009), et 10 000 € pour l'opération Plaisir de Lire en collèges prélevés de l'enveloppe action culturelle en milieu scolaire, dans un souci de lisibilité et de globalisation des aides à la structure Confluences.

- Association REEL 9 950 € (12 000 € en 2009)

Les trois grands domaines d'activités de l'association REEL sont :

- l'organisation d'un salon du livre jeunesse du 25 au 30 mai 2010,
- les venues d'auteurs et d'illustrateurs invités dans les écoles et collèges, programmées les 27 et 28 mai 2010 (73 rencontres dans 95 établissements dont 7 collèges soit 7 800 élèves en mai 2009),
- des actions d'animations et de formation menées toute l'année dans le cadre des projets éducatifs avec les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs, les communautés de communes, les Pays Midi-Quercy et Pays Montalbanais, ateliers d'écriture hebdomadaires à la maison d'arrêt de Montauban.

Je vous propose d'accorder à l'association REEL, une aide de 4 000 € pour l'organisation du salon du livre jeunesse et de 5 950 € pour les venues d'auteurs /illustrateurs en mai 2010.

VI – ACTIONS JEUNE PUBLIC

1. Action culturelle en milieu scolaire

Je vous propose de reconduire un budget de 25 000 € pour mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire. Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique qui concernera :

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques ;

- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- l'animation culturelle à caractère rural pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes ;
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (Forum des formations, rencontres emploi-formation...) ;

Les échanges culturels inter-académiques et avec l'étranger, organisés par les collèges et les transports liés à l'orientation professionnelle devront être intégrés à la rentrée 2010/2011, dans les projets d'établissement qui bénéficient de dotations départementales. Les animations littéraires de Confluences initialement financées sur ce budget sont globalisées dans la rubrique lecture avec le festival lettres d'Automne.

2. Transports d'élèves

Dans le cadre de l'enveloppe de 30 000 € consacrée à la prise en charge des transports des élèves pour leur acheminement vers des manifestations culturelles, les actions des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac et de l'Association Fermat Lomagne, le Conseil Général accorde une aide pour la prise en charge des transports des établissements scolaires selon le mode de fonctionnement suivant :

- choix du transporteur par l'établissement scolaire ;
- un déplacement annuel par établissement/par animation ;
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km ;
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

Je vous propose d'élargir notre prise en charge des transports aux animations de sensibilisation à l'environnement menées par le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE Midi-Quercy) à Caylus, qui propose des activités aux scolaires à partir de l'écomusée et autour de l'espace naturel sensible du cirque de Labarthe.

3. Prix divers et récompenses

- | | |
|--|---------|
| - des prix attribués lors de différents concours | 5 300 € |
| - Frais d'impression | 7 000 € |

VII – POLITIQUES TERRITORIALISEES

1. Fonds d'Intervention Culturel

Je vous propose d'adopter une enveloppe de 85 000 € pour satisfaire en 2010 les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc. Compte tenu de la réduction de cette enveloppe (130 000 € en 2009), cette commission devra arbitrer les dossiers en étudiant très précisément des critères de rayonnement départemental afin d'éviter un saupoudrage de notre action.

2. Schémas de développement culturel des Pays

Le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais ont souhaité s'inscrire dans le dispositif régional des projets culturels de territoire et ont signé une convention territoriale de développement culturel avec la Région et le Département.

Pour le Pays Midi-Quercy il s'agira, en 2010, de la troisième année de programmation alors que le pays montalbanais a signé sa convention fin 2009. Le rythme de réalisation de ces programmes dépasse l'exécution en année civile et le paiement des soldes des subventions se faisant après leur réalisation et présentation d'un bilan financier, le calendrier des crédits de paiement est prévu sur 2 ans.

Je vous propose :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des programmes opérationnels annuels respectifs et la répartition des subventions directement aux porteurs de projet ;
- d'allouer pour chacun des Pays, une enveloppe d'intervention annuelle de 50 000 € avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 25 000 € en 2010 et en 2011 pour le Pays Montalbanais, 10 000 € au titre de 2010 et 40 000 € en 2011 pour le Pays Midi Quercy.
- de ratifier un crédit global de paiement de 55 380 € à l'article 674562 sous fonction 311 dont 20 380 € au titre des actions 2009 restant à réaliser pour le Pays Midi-Quercy .

3. Cogemats

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité à tarifs préférentiels.

Je vous propose d'approuver les tarifs 2010 précisés en annexe I.

Pour 2010, le montant des recettes est estimé à 27 000 €, pour un volume global de dépenses de 20 550 €, dont 10 550 € en fonctionnement, hors frais de personnel.

VIII – ADDA 82

Créée en 1974, cette association départementale est un partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, aide à la structuration de l'enseignement artistique, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2010, l'ADDA poursuivra la mise en oeuvre des missions suivantes :

- **développement des pratiques musicales actuelles des amateurs** : 20ème édition du Tarn & Garock, aides aux projets,
- **actions de sensibilisation du jeune public au spectacle vivant** : Les cabrioles de printemps et d'automne mises en place sur les intercommunalités (Labastide St Pierre en mars 2010 pays Midi Quercy à l'automne),
- **diffusion départementale et patrimoine**: itinéraire musique et danse en milieu rural, au printemps et à l'automne dans les villages du département, l'opération des châteaux chantants sera revue, non dans son principe, mais dans sa mise en œuvre qui devra concerner, en priorité, le patrimoine public avec une plus grande implication financière et logistique des communes ou communautés de communes bénéficiaires des ses interventions.
- **centre de ressources départemental** : aides aux projets, conseil, expertise, réflexion sur le développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels. Edition du guide de l'été culturel publié à 22 000 exemplaires, et du mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne » .
- **mise en oeuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques** : en musique, mise en place du plan de formation 2009/2010 pour le corps professoral et du brevet départemental ; 3 ateliers (musique contemporaine, voix, théâtre du mouvement) stages, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département, parcours en danse.

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de 174 500 € (204 500 € en 2009) à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées. S'agissant de la subvention de fonctionnement propre à cet organisme départemental, elle figure dans le « livre bleu ».

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2009 ;
- Approuve les actions proposées pour 2010 :

Conservation du patrimoine

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation Etat sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques ;
- Décide de concentrer en 2010, l'intervention du Conseil Général sur le patrimoine rural traditionnel public (pigeonnier, puits, lavoirs, fontaines, moulin à eau et à vent), et de suspendre l'aide du département à la restauration du patrimoine rural privé ;
- Adopte à cet effet, une autorisation de programme de 18 540 € au titre de l'aide aux communes ;
- Adopte une autorisation de programme de 13 595 € au titre de l'aide aux particuliers afin de traiter les dossiers 2009 en instance bénéficiant d'un avis favorable de la commission ;

Enseignement musical

- Aides aux écoles de musique 80 000 €
selon les critères définis par le schéma départemental
des enseignements artistiques adopté en mars 2007 ;

Spectacle vivant

- **Aide à la création et diffusion musicales 71 710 €**

dont :

. *Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions »* 21 000 €
avec le soutien de la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées (39 000 €)
et la Ville de Montauban et sa Communauté d'agglomération (24 000 €).

. *Ensemble Organum de Moissac* 21 000 €
avec le soutien de la DRAC (60 000 €), la Région Midi-Pyrénées (39 000 €)
et la Ville de Moissac (20 000 €).

. *Le Rio Grande à Montauban* 10 310 €
avec le soutien de l'Etat (67 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (42 000 €)
et de la Ville de Montauban (80 000 €) ;
action sur 3 centres d'activités :

- aide à la diffusion,
- développement et accompagnement des pratiques,
- action culturelle, éducation artistique et prévention des risques connexes.

. *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale
de Moissac (A.D.I.A.M.)* 6 500 €
organisation traditionnelle du festival « Les soirs de Moissac »,
concerts de musique classique et musiques du monde, donnés au cloître
et au cœur de l'abbaye.

. *Festival de la voix (subvention à la Ville de Moissac)* 12 900 €
organisé en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations.

- **Aide à la création et diffusion théâtrales 140 500 €**

. *Le Local – espace Jean Durozier (Montauban)* 45 050 €
travail de création artistique sur le département et en région, actions tout public
et en direction des jeunes.

. <i>Association Isadora (Moissac)</i>	5 100 €
aide à la diffusion pour sa dernière tournée du spectacle « le manège aux merveilles ».	
. <i>Compagnie de l'Embellie (Montauban)</i>	7 050 €
compagnie de théâtre amateur, formation au travers d'ateliers pour adolescents et adultes, création et diffusion de pièces sur le département.	
. <i>Quercy Productions (Cayriech)</i>	12 750 €
nouvelle création « Théâtre de l'Avenue » et diffusion de son répertoire (20 représentations prévues).	
. <i>Association Symphorèse (Montbarla)</i>	15 300 €
3 créations 2010 et diffusion de son répertoire ; grand spectacle d'été gratuit présenté dans le cadre du festival d'art vivant, sur différentes communes à travers le Quercy.	
. <i>Association Festivalence (Valence-d'Agen)</i>	42 500 €
17ème édition du spectacle « Au fil de l'eau ... une histoire ».	
. <i>Arène Théâtre (Coutures)</i>	15 000 €
cinquième édition « Les Décousues » et nouvelle création fin 2010.	

Occitan

- Adopte une dotation globale de 86 500 € ainsi répartie :

. Opération « al canton »

- subvention de 30 000 € à l'Institut d'études occitanes au titre des actions à engager en 2010 ;
- une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat ;

. Sensibilisation à la langue occitane

- subvention de 56 500 € à l'ALCOC (Association pour la langue et la culture occitanes) pour le recrutement des intervenants agréés en langue occitane, leur formation et l'achat de documentation ;

Actions en faveur de la lecture

. Association Confluences	40 000 €
Festival « Lettres d'Automne » (30 000 €)	
Plaisirs de lire en collèges (10 000 €)	
. Association REEL	9 950 €
organisation du salon du livre jeunesse (4 000 €)	
venues d'auteurs/illustrateurs (5 950 €).	

Actions jeune public

. Action culturelle en milieu scolaire..... ..	25 000 €
. Transports d'élèves	30 000 €
- prise en charge des transports des établissements scolaires selon les critères fixés par l'Assemblée,	
- manifestations culturelles, services éducatifs culturels (Musée Ingres, Archives départementales, abbayes de Belleperche et Moissac, Association Fermat Lomagne), sensibilisation à l'environnement (CPIE Midi-Quercy à Caylus).	
. Prix divers et récompenses	
prix attribués lors de différents concours	5 300 €
frais d'impression	7 000 €

Politiques territorialisées

. Fonds d'intervention culturel	85 000 €
---------------------------------------	----------

. Schémas de développement culturel des Pays

- enveloppe d'intervention annuelle de 50 000 € pour chaque Pays, avec l'échéancier des crédits de paiement suivant :
 - . Pays Midi-Quercy : 10 000 € en 2010 et 40 000 € en 2011,
 - . Pays Montalbanais : 25 000 € en 2010 et en 2011.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation du programme et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;

. *Cogemats 82*

- Approuve les tarifs 2010 ci-annexés ainsi que le budget prévisionnel 2010 :
 - estimation des recettes pour 2010 27 000 €
 - estimation des dépenses 20 550 €(dont 10 550 € en fonctionnement, hors frais de personnel)

ADDA 82

- Subvention de 174 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes :
 - développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,
 - actions de sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,
 - diffusion départementale et patrimoine,
 - centre de ressources départemental,
 - mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques.
- Ratifie les crédits suivants :

Investissement :

Restauration et entretien des monuments historiques

Article 2041455, sous-fonction 312 : 87 419 €

Subventions aux communes au titre des A.P. antérieures

Article 2042112, sous-fonction 312 : 90 201 €

Subvention Semaem (solde façades de la place Nationale de Montauban) au titre des A.P. antérieures.

Patrimoine architectural et culturel

Subventions aux particuliers : 41 245 €

Article 20424, sous-fonction 312,

5 595 € au titre de l'autorisation de programme de 2010,

35 650 € au titre des autorisations de programme antérieures.

Subventions aux communes : 20 791 €

Article 2041411, sous-fonction 312

7 416 € au titre de l'autorisation de programme de 2010,

13 375 € au titre des autorisations de programme antérieures.

Fonctionnement :

- Ecoles de musique :
 - Article 657342, sous-fonction 311 :* 60 000 €
 - Article 65743, sous-fonction 311 :* 20 000 €
- Animations à caractère départemental :
 - Article 65744, sous-fonction 311 et 312 :* 369 160 €
- Théâtre : 140 500 €
- Musique : 71 710 €
- Occitan : 82 000 €
- Lecture : 49 950 €
- Action culturelle en milieu scolaire : 25 000 €
- Prix divers :
 - Article 6713, sous-fonction 311* 5 300 €
- Participation aux frais de transport :
 - Article 6245, sous-fonction 311* 30 000 €
- ADDA 82 :
 - Missions (*article 67456, sous-fonction 311*) 174 500 €
- Divers Occitan :
 - Article 6182, sous-fonction 311* 3 100 €
 - Article 6183, sous-fonction 21* 1 400 €
- Frais d'impression :
 - Article 6236, sous-fonction* 7 000 €
- Fonds d'Intervention Culturel :
 - Article 67451, sous-fonction 311* 85 000 €
- Schémas de développement culturel des Pays 55 380 €
 - Article 674562, sous-fonction 311*
 - (20 380 € au titre des actions 2009 du Pays Midi-Quercy et 35 000 € au titre des actions 2010 des Pays Midi-Quercy et Montalbanais)

Pour : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

CG 10/2^{ème}/III-08ann

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

TARIFS JOURNALIERS - ANNÉE 2010

I - Location de matériel sono - Tarifs 2010

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	90,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	120,00 €
C. Egaliseurs.....	15,00 €
D. Effets et traitements.....	30,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	150,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus.....	185,00 €
G. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	60,00 €
H. Régie façade Midas 32 ou 24 entrées/traitements/effets.....	75,00 €
I. Kit micros.....	15,00 €
J. Kit câblages.....	10,00 €
K. Micros HF Sheineiser poignée / cravate / micro-casque.....	40,00 €
L. Régie intercom 3 postes / son.....	45,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2010

Réf.

A	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 6 x 1000 w.....	75,00 €
B	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 8 x 1000 w.....	90,00 €
C	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 10 x 1000 w.....	110,00 €
D	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 14 x 1000 w.....	120,00 €
E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 18 x 1000 w.....	135,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w.....	150,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w.....	170,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w.....	180,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w.....	200,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w.....	210,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w.....	230,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w.....	245,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w.....	260,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w.....	275,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w.....	290,00 €
P	Blinder, stroboscope, T9 BT.....	60,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat ».....	90,00 €
R	Postes intercom à câble « Teac » x 2.....	30,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2010 : 80,00 € par jour

IV - Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation.....	60,00 €
Eclairage et sonorisation.....	90,00 €

V – GRATUITE :

- . Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- . Centre Départemental du Téléthon

Le Président,